



Résultats de la RVP 2023 versus 2022 et 2021

Fonctions	2021	2022	2023	Variation 2023 / 2021
Equipe d'Appui DR	1264 €	1123 €	1113 €	- 11,95%
Accueil et Assistant BAP	967 €	956 €	984 €	+1,76%
Conseiller clientèle Particuliers	3741 €	3567 €	3548 €	-5,16%
Conseiller clientèle Privés	5801 €	5486 €	5259 €	-9,34%
Conseiller clientèle Professionnels	5822 €	5554 €	5545 €	-4,76%
Responsable d'agence	6031 €	5825 €	5496 €	-8,87%
DA et Adjoint	6726 €	6523 €	6163 €	-8,37%
Conseiller Adjoint BP	2921 €	2617 €	2718 €	-6,95%
Conseiller pôle privé BP	6263 €	5409 €	5686 €	-9,21%
Conseiller habitat	6378 €	6010 €	6263 €	-1,80%

BANQUES ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LCL



CFDT LCL
04 78 92 23 69

Outlook :
cfdt_dsr_raa

Comme vous pouvez le constater, l'instauration du nouveau mode de calcul de la RVP basé sur 80% de part collective et 20% de part individuelle, depuis janvier 2023, n'a pas été bénéfique pour les salariés. En effet, les pertes vont de 11,95% à 1,80% en fonction des métiers. Cela engendre une baisse de la RVP de plusieurs centaines d'euros pour un grand nombre de collègues malgré plusieurs régularisations. Seule la RVP des métiers d'Accueil et Assistant BAP ne semble pas pâtir de ce nouveau modèle. Le montant moyen versé par salarié est passé de 4762 € en 2021 à 4411€ pour 2023, soit une diminution de 7,37%.

En ce qui concerne les montants de la RVP de LCL mon contact, la direction doit revenir vers les élus CSE pour expliciter les chiffres; des erreurs d'effectifs sembleraient s'être insérées dans les documents présentés.

La CFDT constate que l'instauration de cette nouvelle RVP a permis à la direction de faire encore des économies au détriment du pouvoir d'achat des salariés LCL, qui se dégrade au fil des années et de l'inflation croissante !

Les fiches de contribution individuelle

La fiche de contribution individuelle est en cours de déploiement ces dernières semaines, suscitant un grand nombre de questions aussi bien à votre niveau qu'à celui des élus CFDT.

Nous vous rappelons que cette fiche n'est pas un engagement de votre part mais plutôt un repère apprécié par vous et votre manager lors de l'entretien. Elle concerne les responsables d'agence, les conseillers particuliers, les conseillers privés, les conseillers professionnels et les conseillers d'accueil. Il s'agit avant tout d'objectifs agence donc de collectif. Cette fiche peut être personnalisée ou non, en fonction des spécificités du poste et des appétences mais cela n'est pas obligatoire. Le niveau apprécié sera celui réalisé de niveau agence. Ensuite, s'il y a des besoins spécifiques, le manager pourra mettre en place des plans d'accompagnement (méconnaissance des produits,...).

Il est possible de fixer, lors de l'échange avec votre manager et avec à l'appui d'arguments factuels, un nombre d'objectifs inférieur à la fourchette mentionnée.

Le versement de la prime PPV



La CFDT attend toujours un retour de la direction concernant les modalités de versement de la PPV de 400 €. Quand les salariés peuvent-ils espérer voir arriver cette mesure largement mise en avant lors des Négociations Annuelles Obligatoires ?

La Direction rappelle que c'est une décision nationale et que la mise en œuvre doit être précisée par décret.

La CFDT déplore que cette prime soit une prime d'épargne (non fiscalisée si et seulement si affectée au PEE / PERCOL) et non de pouvoir d'achat !

Projet de réorganisation des équipes en charge du traitement des assurances-vie dans les Unités Métiers Successions

L'équipe CNR (Capitaux Non Réglés) de Saint Quentin, composée de 12 collègues, est en gestion extinctive. Cette équipe prend en charge les contrats d'assurances vie / prévoyance non réglés après un an. Cette gestion sera désormais à la charge des équipes Haut de Gamme. Les derniers transferts de contrats CNR auront lieu en avril 2024. A terme, 7 de ces collègues seront affectés aux équipes Haut de Gamme Successions mais, à ce jour, nous ne connaissons pas la répartition géographique.



L'organisation cible et la maîtrise de la gestion par portefeuille des contrats d'Assurance vie /Prévoyance permettront de limiter de façon significative le nombre de dossiers qui dépasseraient le délai de plus d'un an. L'objectif est de revenir à 7 à 8% de dossiers non réglés dans les 12 premiers mois grâce au gain d'efficacité (pour rappel taux CNR des années 2018/2019).

La CFDT regrette que ce projet n'évalue pas concrètement la notion de charge de travail. Il reste difficile à comprendre comment la seule suppression d'une cellule dédiée, sans apport de moyens supplémentaires peut, à elle seule, résoudre ces difficultés de délais de paiement des contrats assurances vie.

En Bref

✚ **IK revalorisés** : Depuis le 1er janvier, LCL s'est enfin aligné au barème fiscal pour le remboursement des frais kilométriques. L'outil n'a été mis à jour que début Mars, pénalisant entre temps les collègues. La régularisation sera effectuée sur la paie du mois d'avril, sans action de la part des collègues.

✚ **Forfaits Mobilité durable** : Suite à la campagne de renouvellement du forfait de mobilité durable, nous vous rappelons que LCL refuse toujours d'intégrer les trajets en trottinette dans ce dispositif.

✚ **Suppression LCL.fr** : Vos adresses électroniques lcl.fr sont supprimées au fur et à mesure avec comme explication un problème d'archivage. Cette suppression entraîne des problèmes de mise à jour, comme par exemple, avec l'application Pluxee.

✚ **Offre CSE : Vente Flash billets d'avion** : Vous pouvez profiter de billets d'avion A/R à des prix préférentiels pour un départ le vendredi 26 avril 2024 à 10h45 à l'aéroport de Lyon St Exupéry (arrivée 12h05 à l'aéroport de Barcelone) et un retour le dimanche 28 avril 2024 à 21h45 à l'aéroport de Barcelone (arrivée 23h15 à Lyon St Exupéry). Le nombre de billets est limité. Profitez-en vite ! Premiers arrivés, premiers servis !

Pour toutes questions ou difficultés, contactez nous !